



Réunion du Comité du 12/02/2026 à 17h00 à Schuttrange

Présents :

MARSON Claude, BREUER Jacqueline, KRIER Marc, LAFLEUR-RENNEL Nicole, ARRENSDORFF Jean-Jacques, D'EXELLE Dries, DE VRIES Josselijn (jusqu'au point 3), ETRINGER-SEIL Josée, GENGLER Philippe, GLODEN Michel, KILL Romain, KOX Jean, LEVEN Robert, REDING Vincent, RIES Marc, SCHMIT Martine, SCHOELLEN Marc, WALLERICH Rita, WEBER Tom, membres.

OLINGER Patrick, secrétaire.

Excusés : RAUS Carlo, WEIRICH Romain, membres.

Procès-verbal

1. Informations du président :

- Le Président ouvre la séance en excusant les membres suivants :
R. Weyrich C. Raus.
- Les décisions prises lors de la dernière réunion du Comité sont mises en circulation pour signature.

1.1 Agenda des activités

Le Président présente l'agenda des activités organisées ou soutenues par le SIAS :

Date	Intitulé	Lieu	Intervenants / Partenaires
16/01/206	« Wéi planzt een Uebstbeem » Cours de perfectionnement pour agriculteurs	Manternach	Nick Heiter 9 participants
22/01/2026	« Moukentaxi – Een Infoowend iwer Amphibien	Remerschen	Michelle Clemens

Date	Intitulé	Lieu	Intervenants / Partenaires
31/01/2026	« Uebstbamschnëttcou rs un aale Beem »	Mantemach	Marc Thiel 10 Participants
07/02/2026	« Uebstbamschnëttcou rs un jonke Beem »	Junglinster	Doris Bauer 15 Participants
09/02/2026	« Praffcours »	Weiler-la-tour	Doris Bauer & Marc Thiel 4 Participants
25/02/2026	En Owend mam SIAS Akerwëllkraider	Stadbredimus	Cédric Godart
14/03/2026	« Uebstbamschnëttcou rs un mëttelale Beem »	Biwer	Marc Thiel
15/04/2026	Een Owend mam SIAS: Neophyten am Gaart	Sandweiler	Nick Heiter & Cédric Godart
24/04/2026	« Eis déiresch Mattbewunner »	Izig	Michelle Clemens

1.2 Administration générale

- **Recrutement – Attaché à la Direction**

Le processus de recrutement, structuré en trois phases (entretien téléphonique avec une société spécialisée, épreuve écrite, entretien avec le Bureau), est arrivé à son terme. Sur les 14 candidatures reçues, 5 profils ont été retenus pour les phases suivantes. Il est souligné que la qualité des candidatures était particulièrement élevée. Le Bureau a pris une décision sur le/la candidat-e à retenir, laquelle sera communiquée lors de la prochaine réunion du Comité, après avoir informé le/la candidat-e retenu-e et avoir la confirmation que le poste est accepté, et par la suite avoir informé les autres candidats qui n'ont pas été retenus.

- **Bilan et compte des profits et pertes de l'exercice 2023**

Le Bureau a reçu les remarques du SCCC concernant le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2023. Ce point, accompagné de la prise de position du Bureau, sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité pour approbation. Le président informe d'ores-et-déjà les membres du comité que le rapport du SCCC comprend beaucoup de remarques négatives et que des négligences au niveau de la tenue des comptes ont été constatées. A ce jour, aucun élément ne pointe vers une tentative de fraude. Le Bureau est en train d'analyser la situation et de prendre les

mesures qui s'imposent, e.a. charger une fiduciaire du contrôle des comptes, et de faire rapport au Comité dans sa réunion du 16.04.2026.

1.3 ReZenter – Nouveau siège administratif

Le Bureau est informé que l'APD sera présenté le 03 mars 2026 au Bureau ainsi qu'aux collègues des bourgmestre et échevins des communes concernées du centre de ressources.

1.4 Collecte des déchets – Procédure de soumission

Le Président rappelle que, suite au jugement du 12 octobre 2026,

- la date de début du marché a été reportée au 1er janvier 2027 ;
- une prolongation d'un an du marché en cours a été conclue jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- la procédure de soumission a été poursuivie.

Le Président informe que, sur base des avis du CCN, des demandes de justification des prix auprès des soumissionnaires et de l'évaluation selon le cahier des charges, une attribution du marché était envisagée.

Toutefois, deux recours (en dates du 29.12.2025 et du 03.02.2026) en annulation ont été introduits devant le Tribunal administratif et fait actuellement l'objet d'une procédure écrite.

Dans l'attente de l'issue de cette procédure, aucune attribution du marché ne peut être effectuée.

1.5 Réclamation d'un propriétaire de verger

Le Comité est informé d'une réclamation introduite d'un propriétaire d'un verger quant aux travaux de coupes d'arbres ordonnées par le syndicat dans son verger. Dans un premier temps le SIAS avait informé la société exécutante que le verger serait à supprimer de la liste des arbres à couper. Or, la société ayant confirmé par écrit la suppression de la liste, avait cependant ajouté les arbres du verger dans un devis sur lequel le SIAS a finalement passé commande. S'ajoute à ce concours de circonstances malheureuses qu'une partie des arbres n'a pas été coupée suivant les règles de l'art et ont subi des dommages remarquables.

Suite à cet incident, le SIAS a :

- adressé une lettre d'excuses au propriétaire ;
- proposé de prendre en charge les frais d'un expert afin d'évaluer le dommage ;
- offert son assistance pour la remise en état du site ;
- pris contact avec l'entreprise concernée.

Le SIAS est actuellement dans l'attente de la réaction du propriétaire afin de déterminer, d'un commun accord, les prochaines étapes.

1.6 "Klima- an Biodiversitéitsdag 2026"

Le Comité est informé de la demande du Musée national d'histoire naturelle d'intégrer leur « Biodiversitéitsdeeg 2026 ».

dans le « Klima- a Biodiversitéitsdag » du SIAS, prévu le 17 mai 2026 à Roodt-sur-Syre.

1.7 Informations diverses

- Le Comité prend acte de la résiliation de la convention de partenariat par le CIGR Syrdall asbl. À partir de 2026, l'association CIGR sera traitée comme tout autre prestataire, avec demande de devis et validation d'une commande préalable par le Bureau, respectivement le Président.

- Le projet « Gutt Geschier », en collaboration avec l'EBL dans le cadre du RCM, sera lancé le 1er mars 2026 et permettra aux citoyens d'emprunter du petit matériel.
- Le projet « ReSIAS – Smart ReUse », initialement soumis dans le cadre du programme Smart City, a été retenu, mais sera finalement subventionné par le Fonds de l'Environnement.
- Concernant les projets FPE « Amphibiens » et « Natur genéissen », le Comité est informé que les conventions n'ont pas pu être finalisées en 2025. Selon les informations récentes du MECB, celles-ci devraient être signées début 2026 avec effet rétroactif au 1er janvier 2026. Sur cette base, le Bureau a décidé de lancer les travaux à partir du 1er janvier 2026.

2. Séance à huis clos : Election d'un nouveau membre du Bureau

Le Comité constate le nombre de bulletins, fixe la majorité absolue et désigne les assesseurs. Un scrutin secret est organisé pour la nomination d'un membre du Bureau. Aucun candidat n'obtenant la majorité absolue, un ballottage est réalisé.

À l'issue du second vote, M. Jean-Jacques Arrensdorff, délégué de la commune de Contern, réunit la majorité absolue et est proclamé membre du Bureau du SIAS après levée du huis clos.

3. Administration Générale :

3.1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2025.

Le Comité approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2025.

4. Finances du syndicat :

4.1. Présentation du plan pluriannuel financier.

Le Plan pluriannuel financier est présenté au Comité. Il s'inscrit dans la continuité du budget en cours et intègre l'ensemble des projets relevant du FPE. Il est relevé qu'à la fin de plusieurs projets FPE en 2027, les résultats prévisionnels deviendront négatifs en raison de la part des frais de personnel actuellement financée par ces projets.

Il est recommandé aux responsables de la station biologique d'envisager dès à présent l'élaboration de nouveaux projets.

5. Protection de la Nature :

5.1. Approbation de la convention relative au fonctionnement du service régional pacte nature avec la commune de Biver.

Les dispositions essentielles de la convention relative au Service régional conseil nature sont rappelées. Ce service assure un conseil de base aux communes pour la mise en œuvre du Pacte Nature, dans une approche régionale garantissant cohérence et synergies jusqu'au 31 décembre 2030.

La commune de Biver participe au financement du service via la subvention étatique liée au conseiller nature interne. Le SIAS informe annuellement les communes du montant de leur participation, payable par avances trimestrielles, avec décompte en fin d'exercice.

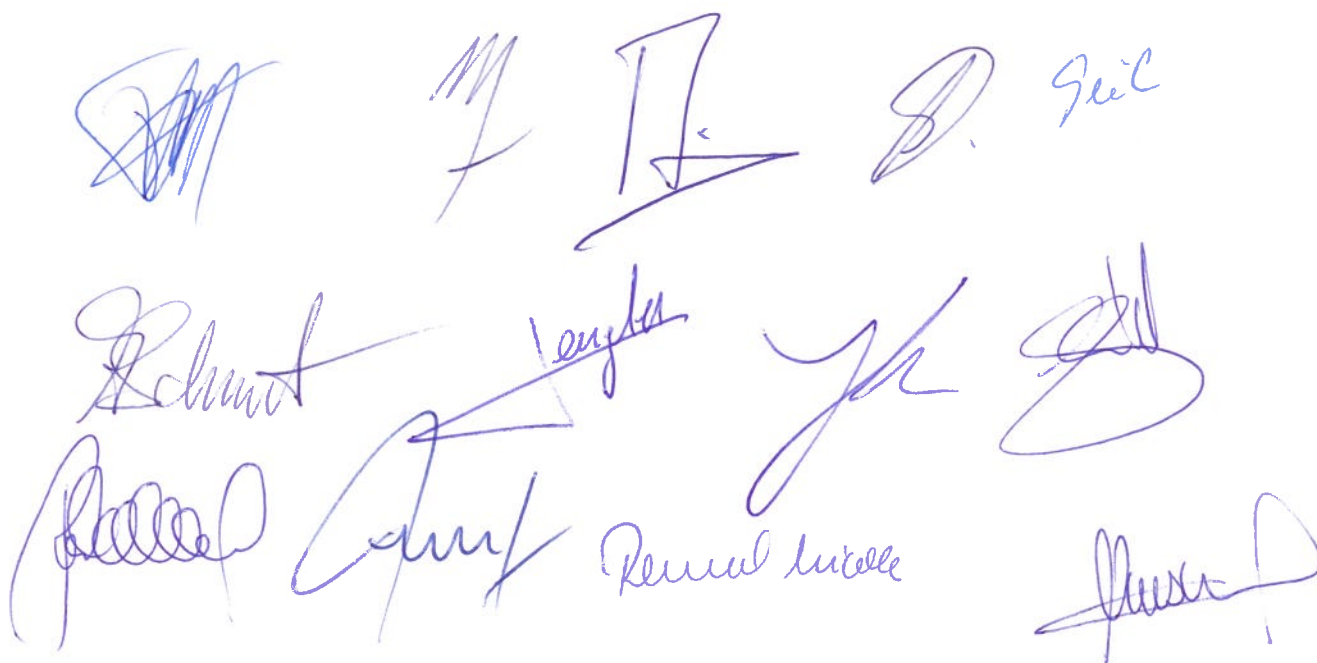
La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2030, avec possibilité de résiliation moyennant un préavis de six mois.

Le comité approuve cette convention à l'unanimité.

6. Divers :

- Rappel de deux activités du syndicat :
 - 28 février 2026 à 10h00 Dag vum Bam – Mensdorf
 - 3 mars 2026 à 19h00 Dîner annuel – Manternach

Les membres du Comité



A collection of approximately 15 handwritten signatures in blue ink, arranged in three rows. The signatures are stylized and vary in complexity. Some are more legible than others, but most appear to be personal names or initials.

